

Annexe à la note de synthèse instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La présente annexe comporte les plafonds des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, relatifs aux montants maxima de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Les plafonds du RIFSEEP sont directement liés aux grades.

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé par la collectivité dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 88 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour les catégories A

➤ Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu les arrêtés du 03 juin 2015 et du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
A 1	Direction d'une collectivité	36 210 €	6 390 €	42 600 €	28 700 €
A 2	Direction de fonctions supports	32 130 €	5 670 €	37 800 €	22 875 €
A 3	Direction de fonctions opérationnelles	25 500 €	4 500 €	30 000 €	18 820 €
A 4	Cadres avec management ou cadres experts	20 400 €	3 600 €	24 000 €	14 760 €

➤ **Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 pris pour l'application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
A 1	Direction d'une collectivité	36 210 €	6 390 €	42 600 €	28 700 €
A 2	Direction de fonctions supports	32 130 €	5 670 €	37 800 €	22 875 €
A 3	Direction de fonctions opérationnelles	25 500 €	4 500 €	30 000 €	18 820 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €	14 760 €

➤ **Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants**

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 2	Direction de plusieurs structures	14 000 €	1 680 €	15 680 €
A 3	Direction d'une structure	13 500 €	1 620 €	15 120 €
A 4	Cadre expert	13 000 €	1 560 €	14 560 €

➤ **Cadre d'emplois des conseillers et assistants territoriaux socio-éducatifs**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction d'une structure / responsable d'un ou plusieurs services	19 480 €	3 440 €	22 920 €
A 4	Cadre avec management, relations avec les usagers	15 300 €	2 700 €	18 000 €

➤ **Cadre d'emplois des psychologues territoriaux**

Vu l'arrêté du 4 février 2021 pris pour l'application au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des sages-femmes territoriales**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (versions décrets 1992 et 2014)**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	19 480 €	3 440 €	22 920 €
A 4	Cadre expert	15 300 €	2 700 €	18 000 €

➤ **Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	19 480 €	3 440 €	22 920 €
A 4	Cadre expert	15 300 €	2 700 €	18 000 €

➤ **Cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique**

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 pris pour l'application au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
A 1	Direction d'un conservatoire à rayonnement régional	36 210 €	6 390 €	42 600 €	28 700 €
A 2	Direction d'un conservatoire à rayonnement départemental	32 130 €	5 670 €	37 800 €	22 875 €
A 3	Direction d'un service culturel	25 500 €	4 500 €	30 000 €	18 820 €
A 4	Adjoint d'une direction ou expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €	14 760 €

➤ **Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives**

Vu l'arrêté du 5 octobre 2023 pris pour l'application au corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A 4	Cadre expert	20 400 €	3 600 €	24 000 €

➤ **Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques**

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques et des conservateurs des bibliothèques des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les conservateurs des bibliothèques.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures	34 000 €	6 000 €	40 000 €
A 4	Direction d'une structure / d'un groupe de services	31 450 €	5 550 €	37 000 €
A 4	Direction d'un service/fonction de coordination, de pilotage	29 750 €	5 250 €	35 000 €

➤ **Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine**

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les conservateurs du patrimoine territoriaux.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
A 3	Direction de plusieurs structures	46 920 €	8 280 €	55 200 €	34 090 €
A 4	Direction d'une structure, Responsable de plusieurs services	40 290 €	7 110 €	47 400 €	29 270 €
A 4	Responsable d'un service	34 450 €	6 080 €	40 530 €	25 030 €
A 4	Adjoint responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	31 450 €	5 550 €	37 000 €	22 848 €

➤ **Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine**

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des bibliothécaires des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures avec coordination du pôle culturel et événementiel	29 750 €	5 250 €	35 000 €
A 3	Direction de structures	27 200 €	4 800 €	32 000 €

➤ **Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux**

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des bibliothécaires des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les bibliothécaires territoriaux.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 3	Direction de plusieurs structures avec coordination du pôle culturel et événementiel	29 750 €	5 250 €	35 000 €
A 3	Direction de structures	27 200 €	4 800 €	32 000 €

➤ **Cadre d'emplois des médecins territoriaux**

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application du décret n° 2014-513 aux corps des médecins inspecteurs de santé publique pris en référence pour les médecins territoriaux.

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
A 2	Direction de plusieurs structures	43 180 €	7 620 €	50 800 €
A 3	Direction d'une structure / d'un groupe de services	38 250 €	6 750 €	45 000 €
A 4	Cadre expert	29 495 €	5 205 €	34 700 €

Pour les catégories B

➤ Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu les arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Responsable de service ou adjoint avec management	17 480 €	2 380 €	19 860 €	10 410 €
B 2	Technicien expert	16 015 €	2 185 €	18 200 €	9 405 €
B 3	Technicien support	14 650 €	1 995 €	16 645 €	8 665 €

➤ Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Responsable de service ou adjoint avec management	17 480 €	2 380 €	19 860 €	10 410 €
B 2	Technicien expert	16 015 €	2 185 €	18 200 €	9 405 €
B 3	Technicien support	14 650 €	1 995 €	16 645 €	8 665 €

➤ Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Vu les arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les animateurs territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEE P	Montant plafond RIFSEE P agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Direction d'une structure / d'un ou plusieurs services	17 480 €	2 380 €	19 860 €	10 410 €
B 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	2 185 €	18 200 €	9 405 €
B 3	Technicien expert	14 650 €	1 995 €	16 645 €	8 665 €

➤ Cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Direction d'une structure / d'un ou plusieurs services	9 000 €	1 230 €	10 230 €	6 380 €
B 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	8 010 €	1 090 €	9 100 €	5 950 €

➤ **Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux**

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Direction d'une structure / d'un ou plusieurs services	9 000 €	1 230 €	10 230 €	6 380 €
B 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	8 010 €	1 090 €	9 100 €	5 950 €

➤ **Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux**

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Direction d'une structure / d'un ou plusieurs services	9 000 €	1 230 €	10 230 €	6 380 €
B 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	8 010 €	1 090 €	9 100 €	5 950 €

➤ **Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives**

Vu les arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les éducateurs des activités physiques et sportives.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEE P agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Direction d'une structure / responsable de pôle	17 480 €	2 380 €	19 860 €	10 410 €
B 1	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination, de pilotage	16 015 €	2 185 €	18 200 €	9 405 €
B 3	Technicien support, encadrement des usagers	14 650 €	1 995 €	16 645 €	8 665 €

➤ **Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP
B 1	Responsable de structure / fonction de coordination ou de pilotage	16 720 €	2 280 €	19 000 €
B 3	Encadrement de proximité et d'usagers / sujétions / qualifications	14 960 €	2 040 €	17 000 €

➤ **Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux**

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
B 1	Technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
B 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

Pour les catégories C

➤ Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu les arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux**

Vu les arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement**

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 pris pour application au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux**

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux**

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles**

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ **Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives**

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les opérateurs des activités physiques et sportives.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €

➤ Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Vu l'arrêté en date du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine.

Groupes de fonction		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond RIFSEEP	Montant plafond RIFSEEP agents logés (à répartir entre les deux parts)
C 1	Responsable d'unité opérationnelle ou technicité particulière	11 340 €	1 260 €	12 600 €	8 350 €
C 2	Agent en charge de la mise en œuvre opérationnelle	10 800 €	1 200 €	12 000 €	7 950 €